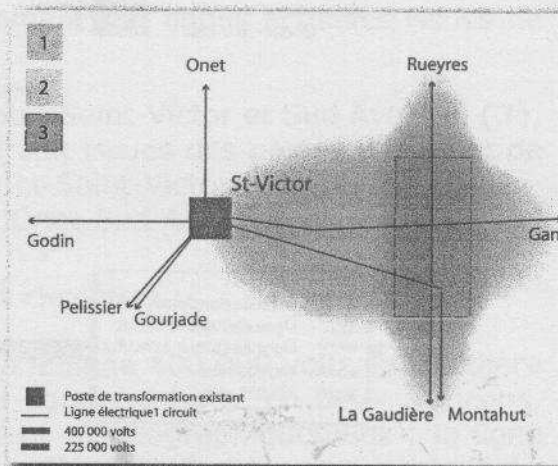


2. Aire d'étude, sensibilités de l'environnement et concertation

2.1 Phase 1 : validation de l'aire d'étude (cf carte ci-contre)

Sur la base de la solution technique adoptée, une **aire d'étude** a été délimitée afin de circonscrire l'étendue géographique des études techniques et environnementales conduisant à la localisation des futurs ouvrages. Cette aire d'étude a été déterminée de façon à concilier l'ensemble des contraintes du projet (environnementales, techniques et économiques). Elle est suffisamment étendue pour n'écartier aucune solution raisonnablement envisageable. Elle s'étend sur et autour de la **zone d'implantation préférentielle du poste**, (zone 3 sur le schéma ci-contre) déterminée : au plus près de la ligne 400 000 volts (zone 1) et au plus près du poste de Saint-Victor et des lignes 225 000 volts à aménager (zone 2).

> Cette étape a donné lieu à la première phase de concertation et à la première réunion plénière qui s'est tenue en sous-préfecture de Millau le 12 février 2010. Pour cette réunion, un **"Dossier de présentation du projet et de proposition d'aire d'étude"** a été communiqué. À l'issue de cette réunion, la zone préférentielle d'implantation du poste et l'aire d'étude ont été validées.



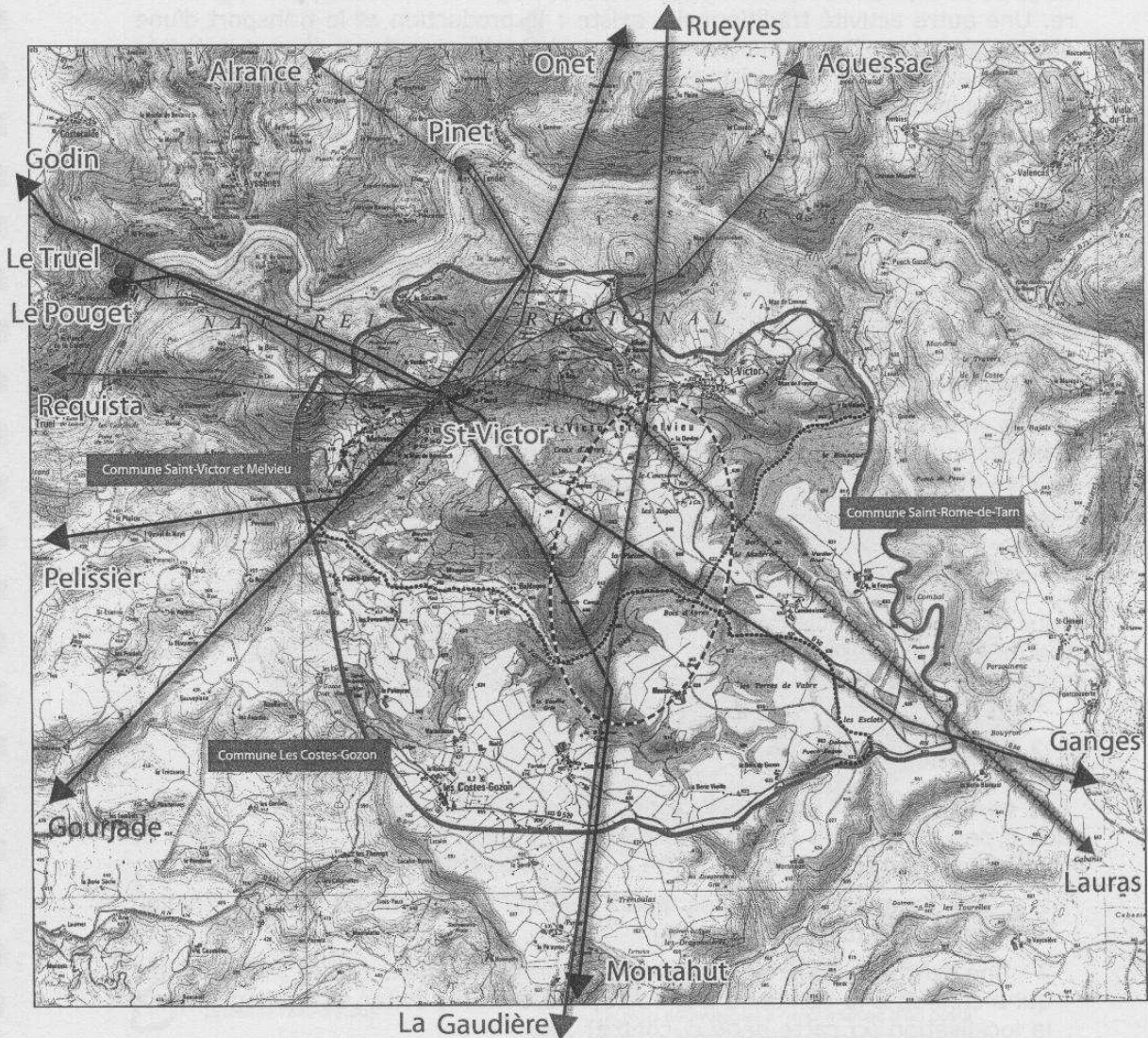
2.2 Phase 2 : validation des enjeux environnementaux et du site où sera déterminé l'emplacement du poste

2.2.1 Les enjeux environnementaux

À l'intérieur de l'aire d'étude, un **recensement des données caractérisant l'environnement** du site d'accueil et ses enjeux a été réalisé.

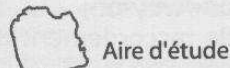
Toutes les données environnementales de l'aire d'étude ont été recensées et cartographiées : le cadre physique et naturel (topographie, eaux superficielles et souterraines, faune, flore, espaces naturels protégés), le milieu humain (urbanisation, tourisme, agriculture, infrastructures et réseaux), le paysage (caractère, axes de découverte du paysage, secteurs sensibles). Le recensement des contraintes et l'identification des caractéristiques environnementales de l'aire d'étude ont été détaillés dans le dossier de concertation.

Rappel de l'aire d'étude pour rechercher l'emplacement des nouveaux ouvrages,
validée lors de la réunion plénière de concertation du 12 février 2010

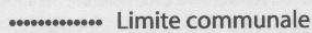


Réseau électrique haute et très haute tension :

- Production : centrale hydroélectrique
 - 63 000 volts
 - 225 000 volts
- Transformation : poste
 - 225 000 / 63 000 volts
- Transport : ligne aérienne
 - 63 000 volts
 - 225 000 volts
 - 400 000 volts
- 1 circuit
 - HHHHH 2 circuits



Aire d'étude



Limite communale



Zone d'implantation
préférentielle du poste



Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud-Aveyron

Le projet s'inscrit dans un environnement essentiellement rural, à faible densité de population, où l'occupation du sol est très largement dominée par l'agriculture. Une autre activité traditionnelle existe : la production et le transport d'une électricité issue d'une énergie renouvelable : l'hydraulique. À ces activités s'ajoute aujourd'hui le tourisme vert. Le paysage est marqué par l'alternance des plateaux et des vallées, des bois et des champs. La perception de ce paysage est particulièrement intéressante à partir des villages et des principaux axes routiers, situés généralement en position topographique dominante.

L'aire d'étude ne présente pas de contrainte absolue au projet ni de zones protégées au titre de l'architecture, du patrimoine historique ou archéologique, des eaux superficielles ou souterraines. Les principales contraintes environnementales sont liées :

- à la topographie vallonnée, particulièrement entre les deux points à relier : le poste existant de Saint-Victor (Le Planol) à l'Ouest et la ligne 400 000 volts La Gaudière-Rueyres,
- à la situation de l'aire d'étude dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses qui impose de porter une attention particulière à la faune et la flore locales ainsi qu'au paysage,
- à la présence de zones karstiques sensibles ainsi que de monuments et de vestiges intéressants (châteaux, églises, dolmens, statues menhir...) qui induisent de porter une attention particulière à ces thématiques.

Pour une intégration optimale du projet dans l'environnement local, les éléments à prendre prioritairement en compte sont : la préservation de l'habitat, du paysage, de l'agriculture et du milieu naturel.

2.2.2 Les sensibilités

Les contraintes et sensibilités de l'aire d'étude vis-vis des effets connus des types d'ouvrages envisagés ont ensuite été identifiées, hiérarchisées et localisées géographiquement. Cette analyse s'est réalisée en deux temps :

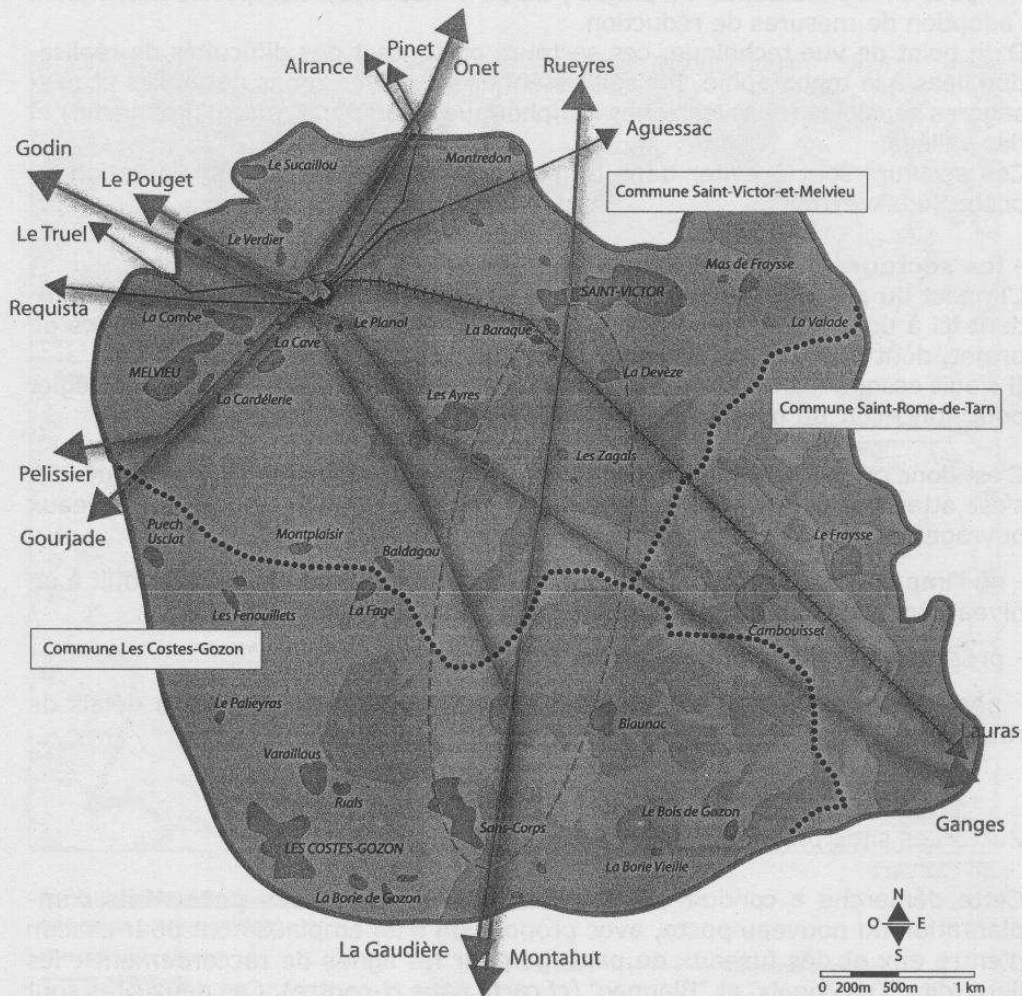
- 1 - des synthèses partielles pour chaque grand thème abordé (milieu humain, milieu naturel, paysage),
- 2 - une synthèse générale, établie par superposition des cartes thématiques, qui a conduit à la définition des secteurs à exclure, éviter et privilégier, pour la localisation (cf carte page ci-contre) :
 - . du poste Sud-Aveyron,
 - . des lignes de raccordement du nouveau poste au réseau existant.

Sont ainsi apparus (cf carte ci-contre) :

- les secteurs de contraintes, enjeux et sensibilités forts à majeurs.

Ces secteurs sont à exclure pour l'implantation des nouveaux ouvrages en raison de l'impact trop important du projet sur l'environnement ou des difficultés techniques posées. Il s'agit essentiellement des zones urbanisées.

Les zones favorables ou non à l'implantation du projet
(carte des sensibilités de l'aire d'étude)



Limite de l'aire d'étude



Limite communale



Zone de recherche de l'emplacement du poste Sud Aveyron et de son raccordement à la ligne 400 000 volts (environ 500 m maximum de part et d'autre de l'axe de la ligne)

Sensibilités du territoire



Secteurs défavorables à l'implantation d'un poste électrique en raison d'un fort impact potentiel : proximité des zones de bâti à dominante d'habitat > secteurs à exclure.



Secteurs peu favorables au projet : topographie contraignante, boisements, points touristiques ou espaces naturels sensibles. Impacts potentiels réductibles par des mesures adaptées. > secteurs à éviter.



Secteurs favorables au projet moyennant certaines mesures de réduction, en particulier pour l'intégration paysagère de l'ouvrage et le moindre impact sur l'agriculture > secteurs à privilégier.

Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud-Aveyron

- **les secteurs de contraintes, enjeux et sensibilités moyens.**

L'impact environnemental du projet y serait effectif mais acceptable moyennant l'adoption de mesures de réduction.

D'un point de vue technique, ces secteurs présentent des difficultés de réalisation liées à la topographie. Il s'agit essentiellement des zones naturelles et paysagères sensibles (dont les zones périphériques "tampons" pour l'urbanisme) et des vallées.

Ces secteurs sont à éviter dans la mesure du possible pour l'implantation du poste Sud-Aveyron.

- **les secteurs de contraintes, enjeux et sensibilités plus faibles.**

L'impact du projet y serait globalement limité, l'implantation du poste répondant ici à un grand nombre des objectifs environnementaux et techniques du projet, dont un critère essentiel : la proximité de la ligne 400 000 volts.

Il s'agit essentiellement des plateaux agricoles. Ces secteurs sont à privilégier pour concevoir un projet de moindre impact global.

C'est donc prioritairement dans les secteurs de plus faible impact global que RTE s'est attaché à localiser les sites potentiels pour l'implantation des nouveaux ouvrages, c'est-à-dire les zones :

- où l'impact du projet sur l'environnement sera soit minimum, soit réduit à un niveau acceptable par l'adoption de mesures adaptées ;
- présentant une bonne faisabilité technique ;
- permettant d'atteindre les objectifs de maîtrise des coûts et des délais de réalisation du projet.

2.2.3 Les sites proposés

Cette démarche a conduit à l'identification de **deux sites potentiels** d'implantation du nouveau poste, avec proposition d'un emplacement pour chacun d'entre eux et des fuseaux de passage pour les lignes de raccordement : les lieux-dits "Les Zagals" et "Blaunac" (cf carte page ci-contre). Ces deux sites sont localisés en quasi totalité dans les secteurs de moindre impact de l'aire d'étude.

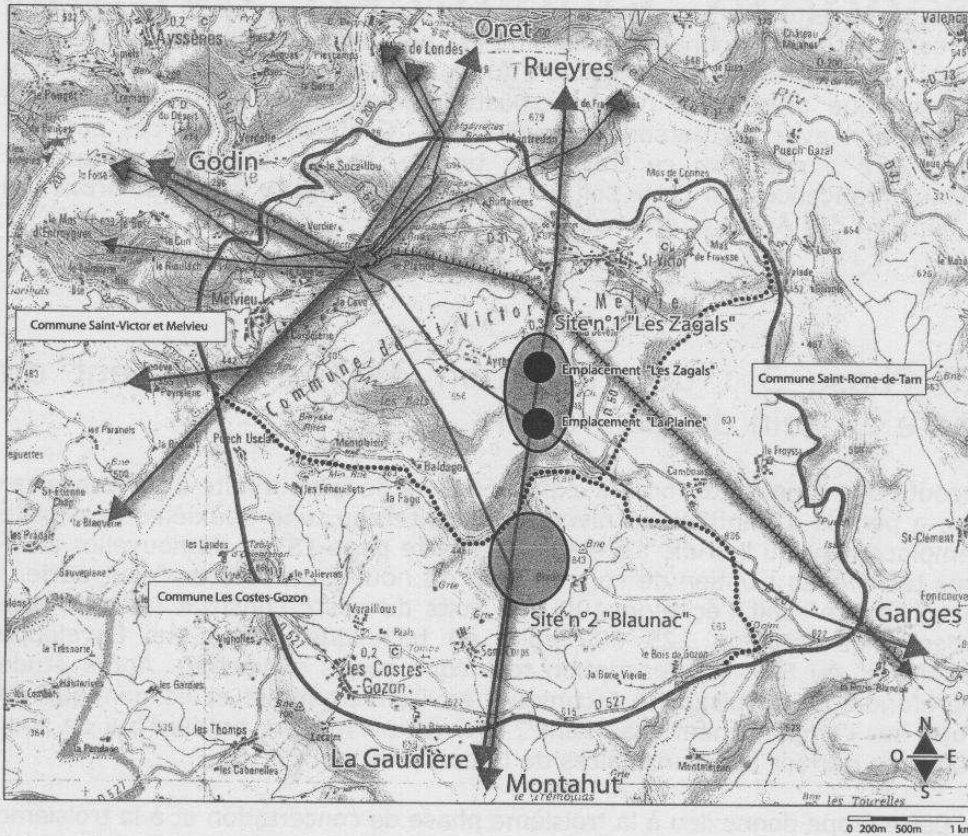
Ces solutions ont été décrites et comparées. Elles ont été soumises à la concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du projet.

L'analyse comparative de ces deux sites a conduit à privilégier le site "Les Zagals", car, contrairement au site "Blaunac", le site "Les Zagals" présente notamment :

- de meilleures possibilités d'intégration vis-à-vis de l'habitat et des enjeux touristiques,
- de moindres risques d'impact sur la ressource en eau souterraine.

Arguments tout à fait satisfaisables

Sites et emplacements du poste Sud Aveyron soumis à la concertation



Réseau électrique haute et très haute tension existant :

- Transport : ligne aérienne
- 63 000 volts
- 225 000 volts
- 400 000 volts
- 1 circuit
- HHHHH 2 circuits

• Transformation :

- poste 225 000 / 63 000 volts existant de Saint-Victor (Le Planol)

Projet et concertation



Aire d'étude

..... Communes concernées



Sites proposés en réunion de concertation du 3/05/10 pour rechercher l'emplacement du poste Sud Aveyron



Proposition retenue



Proposition refusée "mai 2010"



Emplacements proposés pour la construction du poste
Réunion de concertation de la fin du premier semestre 2011

Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud Aveyron

> Cette étape a donné lieu à la deuxième phase de concertation et à la deuxième réunion plénière qui s'est tenue en sous-préfecture de Millau le 3 mai 2010. Pour cette réunion, un "**Dossier de concertation**" a été communiqué. À l'issue de cette réunion, l'instance de concertation a validé le recensement des contraintes environnementales et s'est prononcée en faveur du site "Les Zagals". Le dossier de concertation stipule (cf chapitre 3) que la localisation géographique précise du nouveau poste continuera de faire l'objet d'une concertation avec les personnes concernées. Conformément à ces engagements, RTE a poursuivi ce travail de terrain, ce qui a permis d'identifier quelques réticences sur cette solution, essentiellement du fait de sa proximité du hameau des Ayres et des habitations isolées.

2.3 Phase 3 : détermination de l'emplacement du poste au sein du site retenu

L'écoute des sensibilités locales exprimées lors de la poursuite de la concertation, a permis d'identifier au niveau du site retenu, une deuxième possibilité d'emplacement au lieu-dit "La Plaine" (cf carte page 15) et de nouvelles solutions techniques : option de construction du nouveau poste en "tout aérien" ou en "mixte" soit l'échelon 400 000 volts du poste construit en technique aérienne et l'échelon 225 000 volts en technique dite "Sous Enveloppe Métallique" ou SEM (cf description technique pages suivantes). Après étude approfondie de la faisabilité technique, environnementale et économique du projet sur l'emplacement "La Plaine", RTE est en mesure aujourd'hui de soumettre ce dernier aux partenaires de la concertation.

> Cette étape donne lieu à la troisième phase de concertation et à la troisième réunion plénière qui se tiendra en sous-préfecture de Millau vers la fin du premier semestre 2011. Pour cette réunion, le présent dossier "**Éléments comparatifs pour le choix de l'emplacement du futur poste Sud Aveyron**" a été réalisé. L'objectif de ce document et de cette réunion est de présenter l'ensemble des possibilités techniques et environnementales d'emplacements étudiées par RTE au sein du site retenu et de les comparer afin que l'instance de concertation puisse donner son avis et procéder à un choix.

RTE propose aujourd'hui une analyse comparative sur deux emplacements potentiels du poste Sud Aveyron au sein du site retenu :

- l'emplacement des Zagals, avec deux options techniques,
- l'emplacement de La Plaine.

